





ᐅᑦᑎᐅᑦᑎᐅᑦ ᐱᑦᑎᐅᑦᑎᐅᑦ  
Building *Nunavut* Together  
*Nunavut* liuqatigiingniq  
Bâtir le *Nunavut* ensemble

## POSSIBILITÉ D'EMPLOI AU GOUVERNEMENT DU NUNAVUT

Les candidates et candidats doivent être inscrits auprès de l'Association des infirmières et infirmiers autorisés des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut ou pouvoir s'y inscrire; savoir travailler efficacement dans un environnement interculturel en veillant au respect des valeurs sociétales inuites dans les interactions entre la clientèle et le personnel et en adaptant les pratiques cliniques en conséquence; détenir un permis de conduire valide, de même qu'une attestation de compétences en RCR de niveau ISS (renouvellement annuel obligatoire); et posséder d'excellentes compétences en communication ainsi qu'en évaluation. Le fait de posséder un certificat en soins des plaies, en traitement du diabète, en soins palliatifs, en soins spécialisés pour les pieds ou en perfusion intraveineuse périphérique et centrale est également un atout. Les candidates et candidats doivent en outre pouvoir enseigner et communiquer efficacement sur une base individuelle ou en groupe dans un environnement interculturel et savoir travailler au sein d'une équipe multidisciplinaire. La connaissance des dynamiques communautaires et de la culture inuite ainsi que la maîtrise à l'oral et à l'écrit d'au moins deux des langues officielles du territoire constituent également des atouts.

Les langues officielles du Nunavut sont l'inuktitut, l'anglais et le français.

La connaissance de la langue, des communautés, de la culture et du territoire inuits ainsi que de l'Inuit qaujimaqatuqangit est aussi un atout.

**Si vous souhaitez postuler, envoyez votre CV et une lettre d'accompagnement à l'adresse [Nunavutnurses@gov.nu.ca](mailto:Nunavutnurses@gov.nu.ca). Veuillez indiquer le NUMÉRO DE RÉFÉRENCE du poste en objet.**

- Le gouvernement du Nunavut souscrit au principe de la représentativité de l'effectif, qui favorise la compréhension et la satisfaction des besoins des Nunavummiutes et Nunavummiuts. La priorité est accordée aux Inuites et Inuits du Nunavut.
- Les candidates et candidats qui désirent profiter de la Politique de priorité d'embauchage doivent clairement indiquer qu'ils y sont admissibles.
- Pour certains postes, l'embauche est permise sous réserve qu'en l'existence d'un casier judiciaire, celui-ci soit jugé acceptable. Le fait de posséder un casier judiciaire n'élimine pas d'emblée l'étude du dossier d'une candidate ou d'un candidat.
- Une liste d'admissibilité pourrait être créée pour pourvoir de futurs postes vacants.
- Il est possible d'obtenir les descriptions de poste par télécopieur, par courriel ou sur le site web.
- Nous communiquerons uniquement avec les candidates et candidats retenus pour une entrevue.

**COORDONNÉES :** Ministère de la Santé  
Gouvernement du Nunavut  
C. P. 1000, succursale 1000, Iqaluit (Nunavut) X0A 0H0

**Téléphone :** 867 975-8600 ext 5012  
**Sans frais :** 1 800 663-5738  
**Télécopieur :** 867 975-7195  
**Courriel :** [NunavutNurses@gov.nu.ca](mailto:NunavutNurses@gov.nu.ca)